

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 37	Absent(s) excusé(s) : 6	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 2
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 13 juin 2017

Vote(s) pour : 39
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 19 juin 2017,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2017-06-19-BD-20.3 :

Subvention aux travaux de réhabilitation de la copropriété "Fantenotte" - 25 boulevard d'Alsace à Metz - 3ème cas.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 24 février 2003 portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,
VU le Programme Local de l'Habitat 2011-2017 de Metz Métropole approuvé par délibération du Conseil de Communauté du 11 juillet 2011 et notamment sa fiche action n°16 « *Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé* »,
VU le règlement particulier d'intervention en matière d'équilibre social de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 18 mai 2015,
VU la demande transmise par l'Agence Nationale de l'Habitat par courrier en date du 13 avril 2017 concernant le soutien aux travaux de réhabilitation de la copropriété « Fanenotte » située au 25 boulevard d'Alsace à Metz-Borny,
VU le montant des travaux subventionnables de 16 831 €,

DECIDE de participer à la réhabilitation de la copropriété « Fantenotte » située 25 boulevard d'Alsace à Metz-Borny à hauteur de 10% des travaux subventionnables, soit un montant maximum de 1 684 €, répartie comme suit :

Bénéficiaire	Adresse immeuble	Montant des travaux subventionnables	Subvention Metz Métropole	Type de Travaux
Syndicat des copropriétaires « Fantenotte »	25 bd d'Alsace METZ BORN Y	11 545 €	1 155 €	Sécurisation d'un hall d'entrée
		5 286 €	529 €	Traitement de l'étanchéité de la toiture

DECIDE d'affecter 1 684 € sur l'autorisation de programme 2017 de 2 000 000 € consacrée au logement social pour financer les travaux précités,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Pour extrait conforme
Metz, le 20 juin 2017
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services





Hélène KISSEL

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 19 juin 2017.</i>		
Point 19 – Projet d'acquisition en VEFA par la Société Foncière d'Habitat et Humanisme de 15 logements ZAC des Sansonnets à Metz : garantie d'emprunt. X	1	Contrôle de légalité <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> PRÉFECTURE DE LA MOSELLE D.C.L. 22 JUN 2017 ARRIVÉE CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ </div> 
Annexe : Contrat de prêt 62476.	1	
Annexe : Convention financière.	1	
Point 20.1 – Subvention aux travaux de réhabilitation de la copropriété "Bernadette" - 1-3 rue du Béarn à Metz. X	1	
Point 20.2 – Subvention aux travaux de réhabilitation de la copropriété "Gabriel Pierné" - 1-9 rue Gabriel Pierné à Metz. X	1	
Point 20.3 – Subvention aux travaux de réhabilitation de la copropriété "Fantenotte" – 25 boulevard d'Alsace à Metz. X	1	
Point 21 – Projet d'acquisition-amélioration par l'OPH de Montigny-lès-Metz d'un logement 5 rue des Martyrs à Montigny-lès-Metz : demande de financement. X	1	
Annexe : Convention financière.	1	
Point 22 – Subventions aux opérations de réhabilitation du parc privé conventionné. X	1	
Annexe : Tableau récapitulatif.	1	
Point 23 – Marché subséquent 6 de l'accord-cadre 1301 relatif à la fourniture de gaz naturel et services associés. X	1	
Point 24.1 – Tableau des effectifs, CAP, avancements de grades et promotions internes 2017. X	1	
Annexe : Tableaux.	1	
Point 24.2 – Tableau des effectifs au 19 juin 2017. X	1	
Annexe : Tableaux.	1	
Point 25 – Recrutement d'un chargé de mission "Natura 2000". X	1	
Point 26 – Mise à disposition d'un agent auprès de l'association TCRM-BLIDA. X	1	
Annexe : Convention.	1	
Point 27 – Mise à disposition d'un agent auprès de la Ville de Metz. X	1	
Annexe : Convention	1	
Nombre total des actes transmis : 12 délibérations dont 7 accompagnées d'annexes.		

Fait à Metz, le 20 juin 2017

Pour le Président

Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL